

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 29 septembre 2020

N° 2020 - 36

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil vingt, le 29 septembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	13	
Votants :	14	
Nombre de voix :	18	
Date de la convocation :	22 septembre 2020	

Présents : Mmes BOURDONCLE et PALMIE, MM. ARLANDES, BESSEDE, DEPRINCE, MERIEL, PORTAL, REGAMBERT, RONCHI, ROUMIGUIE, SALOMON, VERIL et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

Absents excusés : M. HEBRARD

Assistaient à la séance : M. GAILLARD (Payeur Départemental)
Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement-Conseil Départemental)
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)
Mme MOULIS (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : CONSULTATION POUR UNE CAMPAGNE DE CONTROLE DES EAUX RESIDUAIRES
DANS LES 8 DECHETERIES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL**

Le Syndicat Départemental des Déchets gère huit déchèteries réparties dans le Département du Tarn et Garonne.

Ces équipements sont rattachés à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

A ce titre, le Syndicat Départemental doit effectuer les contrôles des rejets des eaux résiduaires conformément aux arrêtés du 26 mars 2012 et du 27 mars 2012. Ce contrôle doit être effectué tous les ans dans les déchèteries à enregistrement et tous les trois ans dans les déchèteries à déclaration à contrôle périodique.

Une consultation a été lancée le 17 août 2020 auprès des 4 entreprises suivantes. Elle concerne les campagnes de contrôles pour les trois années à venir, à savoir 2020, 2021 et 2022 :

- CEREG de Toulouse ;
- ALTEREO de Toulouse ;
- LAB'EAU Hygiène et Environnement de Montauban ;
- IRH Ingénieur Conseil de Toulouse.

Une proposition détaillée et chiffrée était attendue pour le 16 septembre 2020.

Trois entreprises ont envoyé leur offre :

- LAB'EAU Hygiène et Environnement au prix total de 6 043,94 € HT / 7 252,73 € TTC ;
- IRH Ingénieur Conseil au prix total de 9 800 € HT / 11 760 € TTC ;
- CEREG au prix total de 7 240 € HT / 8 688 € TTC.

Monsieur le Président propose de retenir l'offre de LAB'EAU Hygiène et Environnement.

*
**

En conséquence, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- DECIDE de retenir l'offre de la société LAB'EAU Hygiène et Environnement pour un montant de 6 043,94 € HT – 7 252,73 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'offre de la société LAB'EAU Hygiène et Environnement ainsi que les pièces ou documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le 29 septembre 2020

Le Président,
Michel WEILL

